

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Ouverture d'une enquête publique portant sur
l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
(Secteur Saône Vosgienne)
de la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud Ouest
et l'abrogation des cartes communales de Ligneville et Nonville**

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (secteur Saône Vosgienne) et l'abrogation des cartes communales de Ligneville et Nonville pour une durée de **36 jours consécutifs**, à compter **du 21 Janvier 2019 à 09h jusqu'au 25 Février 2019 à 17h**.

Afin de conduire l'enquête publique, Madame la Présidente du tribunal administratif de Nancy a désigné par ordonnance du 12 Novembre 2018, la commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

- Président : Monsieur Claude BASTIEN
- Membres titulaires : Monsieur Jacques BORDAT et Monsieur Alain LAMBLE

Le dossier complet du projet, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé préalablement à l'ouverture de l'enquête publique par Monsieur Claude BASTIEN, seront déposés dans les lieux suivants et mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- Mairie de DOMBROT-LE-SEC : le mardi de 13h30 à 18h et le jeudi de 09h à 12h
- Antenne de la Communauté de Communes à MONTHUREUX-SUR-SAONE : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Mairie de LIRONCOURT : le lundi de 09h à 12h et exceptionnellement le vendredi de 14h à 17h

Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : <http://www.vosgescotesudouest.fr/>

Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur un registre d'enquête en se rendant, aux jours et heures habituels d'ouverture du public dans les 3 lieux mentionnés ci-dessus ;
- sur un registre dématérialisé : <https://www.registredemat.fr/plui-saonevosgienne>
- les adresser par écrit à Monsieur le Président de la commission d'enquête au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Antenne de la Communauté de Communes - 61 rue du Pervis - 88410 Monthureux-sur-Saône
- les adresser par voie électronique, avant la clôture de l'enquête publique, à l'adresse suivante : plui-saonevosgienne@registredemat.fr

La commission d'enquête recevra le public pour chacun des 3 lieux cités plus haut :

- A l'ouverture le 21 janvier de 9h à 12h00
- Le 29 janvier de 14h à 17h00
- Le 14 février de 9h à 12h00
- A la clôture le 25 février de 14h à 17h

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres déposés sur les 3 lieux seront mis à disposition de la commission d'enquête et clos par elle-même.

La commission d'enquête disposera d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, soit au plus tard le 25 Mars 2019, pour transmettre au Président de la Communauté de Communes le dossier d'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions et avis motivés.

La commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Durant une année à partir de la remise du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, le public pourra les consulter au siège de la Communauté de Communes et au sein de ses antennes durant les heures d'ouverture

Le rapport pourra également être consulté sur le site internet de la Communauté de Communes : <http://www.vosgescotesudouest.fr/>